

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 7 avril 2026**

Délibération n°032_260407

Désignation d'un représentant de la Commune à l'assemblée générale de la société et à l'assemblée spéciale de la SPL Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels (EDDEN) et autorisation de percevoir une rémunération

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 1^{er} avril 2026, dématérialisée et affranchie le 1^{er} avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND Mme Dominique AMAZINGOI- RIVIERE M. Joël LALLEMAND Mme Yannicke SEVERIN M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHAR M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Fabrice HOARAU ¹	Mme Jessica NARBE	Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Louis Bertrand GRONDIN² M. Cyrille HAMILCARO Mme MANGUE Corinne² Mme Olivia DIJOUX ² M. Teddy HOAREAU ² Mme Mathilde ROGER Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN

¹ est arrivé en séance pendant les opérations de vote de la délibération n°24

² ont quitté définitivement la salle des délibérations pendant la présentation de la délibération n°25

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laura RIVIERE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°23	41	2	2	0	37	6	0
Délibération n°24	42	2	1	0	Liste de la majorité	Liste de l'opposition	Abst
					37	6	1
					4 sièges	1 siège	
Délibérations n°25 à 28	37	1	7	0	37	0	1
Délibération n°29	37	1	7	0	38	0	0
Délibérations n°30 à 38	37	1	7	0	37	0	1

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 7 avril 2026 Délibération n°032_260407	DIRECTION GENERALE DES SERVICES
	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ET À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SPL ECOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ESPACES NATURELS (EDDEN) ET AUTORISATION DE PERCEVOIR UNE RÉMUNÉRATION	

RAPPORT DE PRESENTATION

Par délibération n°99 du 27 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé d'une part la participation de la Commune au capital social de la SPL Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels (EDDEN) à hauteur de 25 000 €, et d'autre part ses statuts.

La société a pour objet :

- la protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- la lutte anti-vectorielle, notamment la protection des personnes vulnérables ; l'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences ;
- le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires ;
- la valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion.

Le conseil d'administration est composé de 18 membres :

10 représentants du Département, leurs voix comptant triple, afin de prendre en compte le poids prépondérant du Département dans le capital ;

2 représentants pour la CIVIS, leurs voix comptant double, compte tenu de son niveau de participation au capital ;

6 représentants et 6 voix de l'assemblée spéciale regroupant les communes.
L'assemblée générale sera constituée par un représentant de chaque actionnaire.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein de la Société Publique Locale EDDEN.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°99 du 27 novembre 2020 ;

Considérant l'ingénierie dont dispose la SPL EDDEN,

Considérant le renouvellement des élus municipaux issu du scrutin du 15 mars 2026,

La Maire recueille les candidatures et invite le conseil au vote suivant les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à la majorité :

- **DE DÉSIGNER** Monsieur **DORSEUIL Jimmy** comme représentant de la Commune à l'assemblée générale de la société ;
- **DE DÉSIGNER** Madame **MOURGAPIN Marine** comme représentante de la Commune à l'assemblée spéciale et de **L'AUTORISER** à être éligible pour siéger au Conseil d'Administration, ainsi que dans les Comités de gouvernance de la société ;
- **DE FIXER** le montant maximum de la rémunération annuelle susceptible d'être perçue par la représentante à l'assemblée spéciale à 6 000 € (six mille euros) pour les séances dudit conseil d'administration de la société ;
- **D'AUTORISER** la représentante à l'assemblée spéciale à percevoir de la SPL EDDEN la rémunération correspondante aux fonctions auxquelles il sera désigné dans le cadre des dispositions arrêtées par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, pendant la durée de son mandat de représentant de la Commune de Saint-Louis à la SPL EDDEN
- **D'AUTORISER** la Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Vote : 37 pour

1 abstention (M. Fabrice HOARAU)



La Maire,

Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**